



LA GAZETTE

N°10
avril 2025

En faisant vos courses à Soleil Levain, vous participez à l'une des plus belles aventures qu'il soit possible de vivre dans un monde marchand : notre association nourrit aujourd'hui plus de 900 familles sans rémunérer aucun capital.

Ni actionnaire, ni propriétaire et en collaboration avec le CA bénévole, les salarié(e)s-adhérent(e)s fonctionnent en autogestion et sans hiérarchie depuis bientôt 40 ans.

Rejoignez-nous !

Horaires d'ouverture du magasin

Lundi

14h - 19h

du mardi au vendredi

9h - 13h & 15h - 19h

samedi

9h - 13h & 15h - 18h

Cette gazette est ouverte à tous les adhérents de Soleil Levain.

Une réaction ?
Un commentaire ?
Un article à proposer ?
Une envie de participer au comité de rédaction ?

Avec plaisir !!!

Envoyez un mail ou laissez vos coordonnées au magasin.

Édito

*Même si les pluies de mars renflouent
les nappes phréatiques
Même si les rayons de soleil réchauffent
les bourgeons impatients*

*Même si tout semble tenir comme
un château de cartes*

*Même si la vie continue comme
si de rien n'était*

On ne peut pas dire qu'on est super détendu, si ?

Bon, ça c'est dit, et ça permet de se remonter les bretelles, les manches, et le moral !

Alors à Soleil Levain, on s'active comme toujours et on creuse de nouvelles pistes de résistance et de militance. On rêve mais on fait en sorte de rendre nos projets vivants et surtout réalisables !

Ça a commencé il y a quelques mois déjà, en petit comité, autour de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui nous invite à revisiter notre fonctionnement global : conditions de travail des salarié.es, accueil des adhérent.es, relations avec nos producteurices, impacts environnementaux, ...

Par exemple,, en lisant les comptes-rendus de réunions, vous constaterez que le vie associative est en questionnement pour s'élargir et faire connaître le magasin et nos activités.

Aux beaux jours, on aura le *café du Soleil* un samedi matin de temps en temps sur le parking, pour partager des moments de convivialité.

Soleil Levain a également lancé l'idée d'une Sécurité Sociale Alimentaire sur le bassin alésien et nous sommes enthousiastes en constatant que c'est un sujet qui fédère et qui se concrétisera, nous l'espérons, un jour prochain !

En attendant, on a déjà ouvert un compte Soleil copain.e, alimenté par 50 € mensuel de Soleil Levain et par des dons d'adhérent.es (dont vous peut-être ?). Il est possible d'en bénéficier à hauteur de 20 €/semaine, si on est en galère entre autre...

Et nous rêvons d'un jour où nous ouvrirons et animerons un tiers-lieu...

Pour l'instant, n'oubliez pas de nourrir votre curiosité en allant sur notre site lesoleillevain-biocoop.org qui reprend du poil de la bête et où vous trouverez tous les comptes rendus de réunions.

Nous avons également une page Facebook animée par Cécile et Lauriane !

Merci de devenir accro à la gazette, de la réclamer quand elle vient à vous manquer et même d'oser venir participer à la commission qui s'en occupe !

Notez aussi que notre assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 24 mai après-midi, à Cendras.

Nous sommes chacun, chacune, un maillon de la chaîne qui nous permettra de tenir la route et de faire en sorte que le monde reste vivant !

Du côté de nos productrices : Magali Outtier,

productrice et formatrice, semences paysannes et plants potagers, aromatiques, médicinales et fleurs

L'agro-écologie est une méthode de culture qui respecte le vivant et intègre des cultures dans l'environnement dédié avec une forte valeur agronomique, végétale et animale. Les variétés de semences paysannes sont sélectionnées par l'humain depuis qu'il cultive, soit plus de 10 000 ans avec la complicité d'animaux pollinisateurs pour bon nombre d'espèces végétales. Magali Outtier, dont Soleil Levain commercialise les graines, est garante de ce principe et pose la question de la main mise de « l'agro-capitalisme » comme une menace pour l'humanité et l'équilibre du vivant.

SL : Magali, veux-tu nous présenter ton parcours ?

Magali : J'ai fait des études en biologie animale et végétale avec options biochimie et évolution du vivant. Après un pas de côté vers le sport de plein nature à Casteljau, nous avons créé une ferme sur Thines avec le père de mes enfants (Ardèche). J'ai ensuite travaillé pour Terre & Humanisme puis été salariée 3 ans au sein du Réseau Semences Paysannes (RSP). À la demande de Nature et Progrès, je suis devenue administratrice avec un mandat de représentativité de la Fédération Nature & Progrès au CA du RSP (Réseau Semences Paysannes) de 2015 à 2020, en même temps que j'ai été salariée de Soleil Levain (2016 à 2018).

En escalade ou en travaillant la terre, je n'ai jamais quitté le monde du vivant, avec toujours un émerveillement renouvelé des beautés de cette nature qui nous entoure.

J'ai décidé de me réinstaller en production de semences paysannes à Saint-Ambroix en 2020. Au départ, le propriétaire d'un des terrains que je cultive actuellement cherchait quelqu'un pour l'aider à faire le jardin. Au fil du temps, j'étais moins sur l'aspect vivrier. J'ai transformé son verger en verger maraîcher, créé mon activité pépinière et cultive une seconde parcelle qu'un second propriétaire me prête sur St Victor de Malcap. Merci à ces 2 personnes chez qui je suis encore actuellement ! Je cultive seule environ 2000 à 2500 m², suis cotisante solidaire à la MSA avec de l'auto-entrepreneuriat en tant que formatrice et animatrice. L'objectif est d'obtenir le statut d'agricultrice grâce à un chiffre d'affaire suffisant.

SL : Comment comptes-tu te donner les moyens pour obtenir ce statut ?

Magali : Je suis en cours de recherche d'une maison avec terrain à acheter pour avoir la serre à côté, stabiliser mon foncier et me faciliter le travail. J'envisagerai alors de cultiver jusqu'à 2500 à 3000 m², voire un peu plus en fonction des moyens de mécanisation poten-

tiels, avec plus de rotations de culture. Je fais déjà tout de A à Z. Par ailleurs, j'ai développé ma commercialisation cet hiver.

SL : Quels avantages et quelles difficultés rencontres-tu dans ton métier ?

Magali : J'ai une bonne clientèle et je produis aussi pour Germinance avec 58 autres agricultrices et agriculteurs environ, ce qui me permet d'évaluer le fruit de mon travail et de travailler sous contrat. Germinance est un véritable partenaire. J'échange également avec plusieurs collègues, avec de très belles entraides, tant au niveau techniques (pratiques et évolutions culturelles), mécaniques (partage de colonne à air, de référence de matériel comme une compteuse à graines électronique), réflexions d'évolution...

Comme contraintes, je suis soumise aux conditions météorologiques, qui changent fortement d'une année sur l'autre ! L'an dernier les précipitations trop fréquentes ont amoindri la production, au point de la réduire à néant comme pour les oignons !

! Je suis en agro-foresterie avec plus de risques d'apparition de champignons pathogènes en cas d'excès d'eau.

Adaptabilité, expérimentations et partages d'expériences sont de mises !!

SL : Comment les lois font-elles évoluer le secteur de la semence ?

Magali : Depuis la loi sur la biodiversité de 2016, on a le droit d'échanger, donner et vendre des semences entre professionnels dans le cadre de l'entraide agricole (nous en n'avions pas le droit auparavant !). Nous avons cependant des contraintes phytosanitaires qui se sont fortement renforcées !! La loi de 2020 sur le « matériel hétérogène » nous a mieux ouvert le droit de vendre nos semences paysannes non inscrites au catalogue officiel (comme certains OGM, Organismes Génétiquement Modifiés...).





La politique agricole du président actuel a toujours été annoncée comme favorisant la génétique, la robotique et le numérique (saupoudrés de nucléaire). La problématique des biotechnologies et nouveaux OGM et de leur (non) réglementation est plus que jamais présente !

Le sujet des OGM mériterait un article à lui seul, vu son importance dans notre alimentation actuelle et future...

SL : Peux-tu nous définir ce que sont l'hybridation et les croisements ?

Magali : L'hybridation est un croisement entre 2 variétés. Elle se produit très souvent dans la nature, responsable de l'évolution du vivant. Un nouvel organisme survit et peut donner une nouvelle variété ou espèce en fonction de son environne-

ment, son adaptabilité, de facteurs épi-génétiques, des interactions et modifications potentiellement possibles ou favorables dans les chaînes alimentaires et l'ensemble de l'écosystème.

L'hybride industriel F1 est une technique utilisée depuis le début du 20^{ème} siècle. C'est l'hybridation de 2 variétés qui vont subir des auto-fécondations forcées priorisant un caractère qui intéresse le sélectionneur, sur 7 générations, avant de les croiser. Supposons que les gènes de chacune des variétés soient comme un sac. Au fil des auto-fécondations forcées, le sac de gènes diminue, provoquant un appauvrissement génétique global de la variété. Elle est alors appelée lignée pure. Outre la loi de Mendel, l'hybridation de ces 2 variétés appauvries

crée un organisme appauvri globalement à terme et non reproductible. F1 est la 1^{ère} génération issue de cette hybridation. Ce n'est donc pas ce que l'on appelle un OGM (sauf s'il y a manipulation pour créer une stérilité mâle cytoplasmique). Ces variétés industrielles souvent à haut rendement, mais dont on constate un appauvrissement nutritionnel, et correspondant à un mode de culture dit conventionnel, ne sont donc pas reproductibles. Elles obligent le cultivateur à racheter chaque année sa semence, sans aucune autonomie alimentaire et créant une dépendance absolue vis à vis des industriels qui les créent.

Dans la semence paysanne, les croisements sont effectués par pollinisation naturelle, parfois mécanique (pinceau), mais sans appauvrissement génétique volontaire. Au contraire, la diversité est favorisée pour une meilleure adaptabilité et évolution.

SL : Quelles sont tes dates de vente de plants à Soleil Levain ?

Magali : Je propose mardi 22 avril de 15h à 18h et samedi 3 mai de 10h à 13h. Commande possible sur bon, qui sera envoyé par Soleil Levain en avril.

J'espère aussi récupérer vos godets usagers, toutes tailles, en les déposant dans les cartons réservés.

2024 côté finances à Soleil Levain

Quelques chiffres-clés :

Nous avons fait 1 019 000 € de chiffre d'affaire (965 000 € en 2023), soit une croissance du chiffre d'affaire de 5,59 %. Concernant la marge magasin, nous avons fait une marge brute de 28,85 % (27,59 % en 2023), soit une amélioration de celle-ci de 1,26 point.

Notre sensibilisation au vol commencerait-elle à porter ses fruits ? L'équipe de salarié.es reste toujours vigilante concernant ce sujet qui frappe tous les magasins d'alimentation.

Nous avons des charges externes qui s'élèvent à 67 000 € (60 000 € en 2023), soit +7000 €. Cette augmentation s'explique notamment par l'organisation de la fête des 40 ans et par de nouveaux frais d'entretien et de réparation.

Concernant la masse salariale celle-ci s'élève à 199 000 € (186 000 € en 2023) soit +13 000 € ; elle s'explique par une augmentation symbolique du taux horaire des salaires, une prime d'été pour notre jeune apprentie, une augmentation du contrat de travail de 5h/mois pour deux salariés et un renfort plus

conséquent pour le remplacement estival. Tout cela nous fait donc un résultat de fin d'année positif de 27 500 € (20 457 € en 2023).

Nos investissements en 2024 : la nouvelle chambre froide et la nouvelle banque fromage.

En 2025 : une nouvelle banque réfrigérée 3 portes au rayon ultra-frais et bientôt, de nouveaux meubles pour le rayon fruits, légumes, pain, huiles essentielles et l'achat des bacs vrac tout neufs.

Cédric Ait Mouhoub de Soleil Levain

Maison Locale Coopérative & Biocoop (MLC)

Chaque Maison Locale Coopérative regroupe l'ensemble des sociétaires, toutes catégories confondues, du territoire dont il relève. Une maison locale est constituée de magasins sociétaires, de SSB (Sociétaire Salarié Biocoop), PPA (Paysans-Payannes Associés) et d'association de consommatrices sociétaires. Soleil Levain, en tant que magasin sociétaire, fait donc partie de la MLC Golfe du Lion qui regroupe les sociétaires situés dans le Gard et l'Hérault. La MLC Golfe du Lion est constituée de 18 magasins sociétaires, 10 salariés sociétaires, 1 PPA sociétaire; chez nous il n'y pas d'association de consommatrices sociétaire. Parmi les magasins sociétaires, il y a 13 structures capitalistiques, 3 en SCOP et 2 sous format associatif. Nous pouvons dire que nous sommes une des MLC les plus diversifiées du réseau de par nos différents statuts juridiques. Suite à de nouvelles élections, notre MLC est donc représentée par Marie Nurit de la Biocoop du

Vigan et Cédric Aït-Mouhoub pour un mandat de 3 ans. Notre rôle est d'animer notre MLC afin de participer à la vie politique du réseau et notamment sur la stratégie Biocoop pour les années à venir. Celle-ci sera votée lors du prochain congrès de Biocoop fin juin à Montpellier.

Notre mission est aussi de conduire et/ou de soutenir collectivement des actions locales qui contribuent à l'expression du projet Biocoop, en s'appuyant sur la charte de la coopérative, avec l'ensemble des sections de sociétaires. Nous avons pu en faire l'expérience, il y a quelques années, en soutenant le projet AGROOF (*bureau d'études spécialisées en agro-foresterie*) avec l'obtention d'une subvention du Conseil Territorial (CT).

Quelle magnifique transition pour vous parler du Conseil Territorial ! Suite aux nouvelles élections de représentants des MLC, l'un des deux élus est donc désigné pour siéger au

Conseil Territorial afin de représenter la MLC dans cette instance. D'un commun accord avec Marie, j'ai été désigné pour remplir ce rôle. Cette instance divise le territoire français en 4 zones (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest). Chaque zone est constituée d'un des représentants de chaque MLC. Notre CT Sud-Est est donc composé de 12 MLC allant du Var jusqu'en Savoie en passant par l'Auvergne. Les actions des Conseils territoriaux visent à décliner et amplifier le projet de la Coopérative Biocoop en région. Pour cela, nous disposons d'une enveloppe de 60 000 € que nous distribuons, sous forme de dons, à des projets locaux en lien avec les valeurs Biocoop (soutien d'actions en lien avec l'agriculture biologique, achat de matériel, aide au financement de salles pour des événements, aide aux projets de sécurité sociale alimentaire, ...).

Cédric Aït Mouhoub de Soleil Levain

Hommage

Madame Dominique Puechlong-Ruckly nous a quittés le 1^{er} mars dernier.

Adhérente à Soleil Levain depuis de nombreuses années nous voulons lui rendre hommage.

Depuis les années 2000, Dominique s'est investie pleinement au sein de l'ASPROPNNP (association pour la promotion des produits naturels peu préoccupants), au CIVAM BIO du Gard dont elle a été un temps présidente et elle a aussi été à l'initiative de la création du chantier d'insertion des Jardins du Galeizon à Cendras.

Membre très active de l'association *Troc & Don* pour la production de semences et du Rucher-École de Cendras, Dominique a toujours été une femme active.

Merci Dominique pour tes engagements et ton militantisme.

À nous de les poursuivre.

Soleil Copain.e

Votre association se lance dans un projet sur le long terme pour tenter de mettre en place un projet de Sécurité Sociale Alimentaire sur Alès et ses alentours. Ce projet qui va mettre des mois, voire des années à se concrétiser, nous a donné l'envie d'expérimenter dès aujourd'hui, en mettant en place dans votre magasin associatif un compte appelé Soleil Copain.e qui fonctionnera comme un « café suspendu* ».

Le principe est le suivant :

- Chaque adhérent.e peut, s'il ou elle le souhaite, mettre de l'argent sur ce compte. Soleil Levain s'engage à y déposer 50 € par mois.

- Chaque adhérent.e qui le souhaite – s'il reste de l'argent sur le

compte « Soleil Copain.e » – peut bénéficier de 20 € de courses sur ce compte.

Solidairement vôtre

* *Le café suspendu (en italien, caffè sospeso; en napolitain, caffè suspiso) est une tradition de solidarité envers les plus pauvres, pratiquée dans les bars napolitains. Elle est née dans le café napolitain Gambrinus au milieu du vingtième siècle. La coutume a connu un déclin à la fin du vingtième siècle, pour renaître dans les années deux mille.*

Elle consiste – pour un Napolitain heureux et quelle qu'en soit la raison – à commander un café et en payer deux, un pour lui et un autre pour un client démuné qui en ferait la demande.

(c.f. Wikipédia)

Nouveau site Internet

À la demande de Biocoop, notre vaillant site historique devait être renouvelé.

Nous avons le choix entre louer un site Biocoop ou reprendre notre propre site.

Au CA, nous avons décidé d'avoir notre site associatif Soleil Levain, en recherchant notamment un hébergeur plus « propre ».

Grâce à Raphaël Bergère, qui a reconstruit notre site, il est hébergé chez Infomaniak, en Suisse, dans une entreprise qui a une démarche écologique :

- processeurs moins énergivores, serveurs peu sensibles au chaud,
- électricité hydraulique et renouvelable...

En gardant la même adresse, le nouveau site est différent, plus actuel, plus participatif :

Nous souhaitons publier vos tribunes et éventuellement vos propositions et demandes d'aides, échanges, troc, dons, ... Cela va se mettre en place petit à petit.

Si une ou deux personnes sont à même de nous aider à administrer ce site,

merci de se signaler au magasin ou par mail.

Cécile Péguin du CA

Précarité menstruelle

Pour lutter contre la précarité menstruelle et inciter à l'utilisation de protections réutilisables, votre magasin associatif Soleil Levain a décidé de ne faire aucune marge sur ces produits. Ils seront donc à prix coûtant.

Si vous souhaitez des protections féminines dans une taille ou une couleur spécifique que nous n'aurions pas en magasin, n'hésitez pas à demander aux salarié.e.s.

Le Baromètre vélo

Le baromètre vélo est lancé pour la 4^{ème} édition par la FUB, la fédération des usagers de la bicyclette. Cette fédération regroupe plus de 550 associations nationales, et a plus de 80 salarié.e.s ! Elle défend les intérêts de 3 millions de cyclistes quotidiens et 17 millions d'usagers réguliers.

Le baromètre vélo, c'est la plus grande enquête citoyenne sur le vélo au monde ! Rien que ça !

Que vous soyez cycliste régulier, occasionnel ou même non-cycliste, votre ressenti compte ! Le Baromètre vélo vous permet d'évaluer les conditions de circulation à vélo dans votre commune.

Votre vélo, votre commune, votre voix : en quelques minutes, vous

pouvez donner votre avis sur le confort et la sécurité du vélo dans votre ville.

Le meilleur outil de mesure pour les collectivités :

Les résultats du baromètre vélo sont un retour concret du terrain pour mieux comprendre les besoins et priorités des usagers : un outil précieux d'aide à la décision et à l'action pour les collectivités et les associations, comme *Partageons la route en Cévennes*, qui œuvre pour la promotion du vélo sur Alès et ses alentours.

partageonslarouteencevennes.fr

Répondre au Baromètre vélo, c'est agir pour un territoire plus cyclable et plus sécurisé !



Association loi 1901 Le Soleil Levain

16, avenue Jules Guesde
30100 Alès
04 66 52 75 57

Représentante légale
Florence Ryckeboer-Rivron

Rédaction :
Cécile Cédric, Claire, Nicole,
Sébastien et Valentin.

Mise en Pages :
Lysiane

imprimé par nos soins
ISSN 3074-5470

Dépôt légal à parution



Animation en magasin vendredi 18 avril

Découverte et dégustation des produits Arcadie (entreprise de Méjannes-lès-Alès).



Interview de Dominique Sénécal

SL : Comment en es-tu venu à produire de la semence de pays ?

Dominique : Dans ma démarche personnelle, c'est ma sélection de cultures vivrières pour me nourrir donc je ne vends pas de graines. Je fais des poireaux, carottes, haricots qui s'adaptent à mon terrain mais je ne cherche pas à répondre aux définitions utilisées pour une variété ou une autre. J'échange, je donne. Une amie sélectionne une souche d'oignons doux des cévennes qui se conservent bien. Je récupère des graines chez elle, en échange je lui ferai essayer ma gamme de poireaux. Je ne suis pas sur une sélection clonique mais massale, qui est une pratique ancienne qui refait surface chez de nombreux paysans. Je cherche à améliorer mes essais, je pars éventuellement sur 2 critères de sélection : un pour la précocité ou la tardivité et un autre sur la résistance aux changements climatiques.

SL : De quelle façon la semence paysanne est-elle devenue un sujet préoccupant pour Soleil Levain et le réseau Biocoop ?

Dominique : Quand je suis arrivé au CA de Biocoop National, j'ai cherché à faire un partenariat sur la semence paysanne. Ça me paraissait primordial. J'ai fait le tour de ce qui existait sur le terrain : j'ai rencontré Kokopelli, la ferme de Ste Marthe et les gens du Réseau Semences Paysannes (RSP). Je me suis rapproché de ces derniers. Soleil Levain a été l'élément qui a engagé Biocoop à se saisir de cette problématique en étant le moteur sur la question des OGM. Lors d'une AG Biocoop : Pierre, Yvon et moi avons amené cette problématique des OGM. Le président de Biocoop d'alors, Claude Gruffat, a proposé une résolution, votée très largement. Quand je suis devenu administrateur, j'ai voulu que l'on aille plus loin sur le sujet de la semence et de l'indépendance des agriculteurs mais aussi des jardiniers. J'ai proposé que notre réseau engage un partenariat avec RSP. Biocoop donna alors au Réseau Semences Paysannes les financements en échange de recherches de dévelop-

pements de variétés qui s'adaptent aux contraintes de nos groupements de producteurs. Des créations de variété de carottes ont ainsi été soutenues comme la carotte «violette de Nantes» par exemple. En Bretagne, on a travaillé sur des sélections de choux. Carrefour a même commercialisé des légumes issus de semences paysannes consécutivement à la coopération engagée entre Biocoop et RSP.

SL : En 2020, une loi européenne a reconnu la libre mise en circulation des semences de population entre particuliers mais aussi dans une démarche commerciale auprès des institutions. Les semences de population deviennent-elles enfin un sujet politique, écologique et sociétal important ?

Dominique : Un sénateur du Morbihan, du parti Europe Ecologie Les Verts (EELV), Jöel Labbé, a aidé le RSP à faire passer un certain nombre de termes dans les textes pour définir les semences paysannes mais ce n'est pas tombé dans le domaine public pour autant. Claude Gruffat, ancien député européen et président de Biocoop n'avait pas les semences paysannes pour préoccupation première. Quand j'étais administrateur de Biocoop, référent du domaine agricole, Claude était plutôt dans le domaine commercial et moi plus axé sur l'aspect agronomique, botanique. Mais les semences ont peut-être besoin de soutiens qui marchent sur ces deux «jambes».

SL : Peux-tu nous raconter ton parcours dans le réseau de la semence paysanne ?

Dominique : Le RSP, qui a un peu plus de 20 ans, est un réseau d'associations plus militantes que commerciales. J'ai été membre du réseau des Cévennes avant d'arrêter par manque de disponibilité. La question des semences paysannes est venue avec le débat sur les OGM (la problématique de la propriété intellectuelle). Certains ont alors saisi l'opportunité de mettre leurs énergies en commun et le besoin de coordonner les différentes pratiques est arrivé. Le RSP est dédié aux or-



ganisations créées autour des principaux grainetiers amateurs ou professionnels regroupés en maisons des semences régionales.

SL : 80.000 variétés de clones et 150 espèces sont sélectionnées par l'industrie agro-alimentaire depuis 1960 alors qu'il existe 2.1 millions de variétés paysannes avec au moins 7.000 espèces recensées. L'industrie progresse sur la certification des nouvelles variétés et des technologies évolutives comme les NTG (nouvelles techniques génomiques, classées comme OGM, leur culture est donc interdite dans l'Union européenne). La souveraineté paysanne est-elle en danger ?

Dominique : Monsanto, Syngenta ou Bayer décident déjà de la souveraineté alimentaire. Biobreizh, un groupement de paysans partenaires de Biocoop, qui a beaucoup travaillé sur la sélection de la variété paysanne de choux principalement, a fait un hybride de deux choux bretons pour ne pas être dépendant de ces sociétés qui offrent certes des avantages de l'hybridation mais pas leurs inconvénients, que seules les grandes firmes peuvent réaliser. Dans le cadre du partenariat entre Biocoop et les semences paysannes, nous avons soutenu la démarche de Biobreizh même si ce n'était pas une semence de variété puisque c'était de l'hybride. Les paysans géraient leur situation et ont même réussi à court-circuiter la législation sur la vente de ces cultures en créant une association de producteurs qui s'échangeaient les variétés.